

DEPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

Objet :  
Délibérations de principe /  
prise en charge des dépenses à  
l'occasion des fêtes de fin  
d'année

Date de convocation :  
Le 15 septembre 2023

Date d'affichage :  
Le 15 septembre 2023

Nombre d'Administrateurs :  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Pouvoirs : 4

Date de publication :  
Le 15 septembre 2023

VOTE

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
J.BRICHE			
A.HEBINCK			
L.DEBREYNE			
J-L.WOUSSEN			
V.JEANNEKIN			
C.BRASY			
A.VANSTEENKESTE			
P.CHOQUET			
J-C.FOURNIER			
A.KLEINPOORT			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			

P = Pour  
C = Contre  
A = Abstention

Acte rendu exécutoire après  
transmission à la Sous - Préfecture.

Notification en date du  
28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGÉ

SEANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

Étaient présent(e)s :

Mmes Isabelle FERNANDEZ, Jocelyne BRICHE, Aurélie HEBINCK,  
Cathy BRASY, Annie VANSTEENKESTE, Nicole HOGUET, Zélie  
RENARD.

Mrs Jean-Luc WOUSSEN, Jean-Claude FOURNIER, Alain  
KLEINPOORT, Roland BROUCKE.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

- Mmes Ludivine DEBREYNE, Pascaline CHOQUET
- Mrs Eric ROMMEL, Vincent JEANNEKIN

**Repas de fin d'année des aînés**

Le Centre Communal d'Action Sociale organisera le  
Dimanche 03 Décembre 2023 le traditionnel « banquet  
des aînés ».

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration  
d'autoriser Monsieur le Président à prendre en charge  
l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation de  
cette journée. Elles feront l'objet d'un paiement, par  
mandat administratif, imputé à la ligne budgétaire  
concernée.

**- Noël des enfants porteur de handicap**

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, chaque enfant,  
porteur d'un handicap, de la commune se voit remettre  
une carte cadeau d'une valeur de trente-cinq euros, ainsi  
qu'une friandise.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration  
d'autoriser Monsieur le Président à prendre en charge  
l'ensemble des dépenses relatives à cette action.

Elles feront l'objet d'un paiement, par mandat administratif, imputé à la ligne budgétaire concernée.

#### **- Colis et bons d'achat pour les personnes âgées**

Les personnes âgées de plus de 62 ans, et ne participant pas au « banquet des aînés », se voient offrir un colis de fin d'année, ainsi qu'un bon d'achat, utilisable dans les commerces adhérents de l'UCALE - Union des Commerçants et Artisans de Loon-Plage et Environs. Depuis 2020, le montant de ce bon d'achat est de 15 euros. Par ailleurs, les aînés ont, à partir de cette année, la possibilité de choisir, à la place du colis, de se voir attribuer un bon d'achat de 40 euros.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à prendre en charge l'ensemble des dépenses relatives à cette action. Elles feront l'objet d'un paiement par mandat administratif, imputé à la ligne budgétaire concernée.

#### **- Colis pour les aînés de la commune résidant au sein d'établissements pour personnes âgées**

Afin de garder un lien avec les personnes âgées de la commune qui entrent en établissement, un colis de fin d'année leur est offert.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à prendre en charge l'ensemble des dépenses relatives à cette action. Elles feront l'objet d'un paiement par mandat administratif, imputé à la ligne budgétaire concernée.

**ADOPTE,**  
Pour extrait certifié conforme,

**Eric ROMMEL,**  
Président du CCAS

